



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB
DC N° 07.144

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs des concessions
dans les cimetières
Monperrier, Maine-Geoffroy et Clémenceau
à compter du 1^{er} Juin 2007***
=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Mai 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 Mai 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 08 Juin 2005 (DC N°05/187) fixant les tarifs des concessions dans les cimetières Monperrier, Maine-Geoffroy et Clémenceau et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 13 Juin 2005,

DECIDE

- De fixer à compter du 1^{er} Juin 2007 les tarifs des concessions dans les cimetières, Monperrier, Maine-Geoffroy et Clémenceau, comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
<u>I – CIMETIERES MONPERRIER & MAINE-GEOFFROY</u>		
Concession (renouvelable) emplacement de 1ml x 2ml (+ superficie de 20 cm à la tête et pied et 15 cm de côté fournie pour l'établissement d'un trottoir à la charge du concessionnaire)		
○ 10 ANS (1 place) – la concession	91,35 €	94,09 €
○ 30 ANS la concession	271,95 €	280,11 €
○ 50 ANS la concession	458,85 €	472,61 €
Caveau dépositoire		
○ les deux premiers mois (par jour)	0,75 €	0,77 €
○ les mois suivants (par jour)	1,70 €	1,75 €
<u>II – SITE CINERAIRE MONPERRIER</u>		
○ Dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir	28,35 €	29,20 €
○ Emplacement sur la bordure du Jardin du Souvenir (30 ans) (Plaque fournie – gravure non comprise)	171,15 €	176,28 €
○ Dépositoire temporaire (1 urne) –par mois (limité à 12 mois maximum)	14,70 €	15,14 €
○ Modules de 15 cases (2 urnes)		
- 5 ans (la case)	277,020 €	285,52 €
- 10 ans (la case)	507,15 €	522,36 €
○ Piliers de 3 cases (2 urnes par case)		
- 5 ans (la case)	343,35 €	353,65 €
- 15 ans (la case)	600,60 €	618,62 €
○ Réouverture d'une case (forfait) (module ou pilier)	47,25 €	48,67 €
○ Cavurnes familial (4 à 6 urnes) (30 ans)	771,75 €	794,90 €
○ Emplacement pour cavurne (30 ans) (la dalle granit rose de la clarté de 70 x 70 à poser sur cuve ou fosse n'est pas fournie)	241,50 €	248,74 €

III – <u>CIMETIERE CLEMENCEAU</u>		
<ul style="list-style-type: none"> ○ Emplacement concession (le m²) <ul style="list-style-type: none"> - 30 ans - 50 ans <p>(une superficie de 0,20 m à la tête et aux pieds et de 0,15 m de chaque côté sera fournie au concessionnaire pour l'établissement d'un trottoir à sa charge)</p>	<p>225,75 € 367,50 €</p>	<p>232,52 € 378,52 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> ○ Emplacement casurne (avec possibilité pose d'un monument) <ul style="list-style-type: none"> - 30 ans <p>(une superficie de 0,20 m à la tête et aux pieds et de 0,20 m de chaque côté sera fournie au concessionnaire pour l'établissement d'un trottoir à sa charge)</p>	<p>346,50 €</p>	<p>356,89 €</p>
IV – <u>DROIT DE PLACE</u>		
<ul style="list-style-type: none"> ○ Pour vente de chrysanthèmes devant les cimetières durant les fêtes de la Toussaint <ul style="list-style-type: none"> - par m² et par jour 	<p>1,15 €</p>	<p>1,17 €</p>

- D'encaisser la recette correspondante aux comptes 70311-70312 – Fonction 026 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 23 Mai 2007

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 mai 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT